

est
Pralognan

COPIE

- A R R E T E -

- Article 1er -

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, les Montagnes de CHAVIERE et le lac BLANC à PRALOGNAN (Savoie).

L'inscription comprend le cirque allant du col de Chavière au roc de la Pêche en passant par la pointe de Polset, le Roc du Souffre ainsi que le Lac Blanc et le Refuge de Péolet-Polset.

Parcelles cadastrales visées :

Section C - 113 à 139.

Propriétaires intéressés :

Commune de Pralognan	115. 118. 119. 122. 123. 124. 125.
Commune de Planay	126. 127. 128.
Club Alpin Français 30, rue du Bac PARIS VII°.....	117.
Mme FOLLAND Ferdinand feu Armand Vve et cons rts au Bourg Pralognan	113. 114. 116. 120. 121. 129 à 139.

- Article 2 -

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Pralognan et aux propriétaires intéressés.

Paris, le 29 Juin 1944.

Par Délégation :
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

C. HILAIRE.

Pour ampliation :

Le Chef du Bureau des Monuments
Historiques et des Sites,

signé : illisible.